

TITRE : **Gestion des déchets radioactifs**

ACCOMPLIE PAR :	Toute personne qui génère des déchets radioactifs.	
ÉQUIPEMENT REQUIS :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sarrau ▪ Lunettes de sécurité ▪ Contenants divers ▪ Étiquettes de déchets radioactifs 	
<p>Note : La Procédure de collecte et d'élimination des déchets radioactifs [SST-PR-3-RAD] est disponible auprès des conseillers en gestion des matières dangereuses de la DPS-SST. Contacter la DPS-SST par courrier électronique ou par téléphone (<i>radioprotection@UMontreal.ca</i> ou au poste #4000) pour tout matériel nécessaire à la récupération ou pour toute collecte particulière.</p>		
Type de déchets	Limite	Préparation par les utilisateurs
1. Déchets solides (papier absorbant, gants, eppendorfs, embouts de pipette, etc.)	▪ Concentration < 1QL /kg et distribution uniforme de la radioactivité	▪ Traiter comme du matériel non-radioactif.
	▪ Concentration > 1QL /kg	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déposer dans les poubelles réservées aux déchets radioactifs identifiées du sigle et munies de sac de polyéthylène. ▪ Séparer les déchets selon les différents isotopes (³H, ¹⁴C, ³²P, ³⁵S) dans des sacs différents. ▪ Compléter l'étiquette et fermer les sacs.
2. Carcasses, tissus et déchets d'animaux	▪ Concentration < 1QL /kg et distribution uniforme de la radioactivité	▪ Traiter comme du matériel non-radioactif.
	▪ Concentration > 1QL /kg	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déposer dans des sacs de polyéthylène doubles. ▪ Compléter l'étiquette. ▪ Placer au congélateur jusqu'à la collecte.
3. Déchets liquides solubles dans l'eau	▪ Concentration < Quantité limite de liquide dans l'eau	▪ Traiter comme du matériel non-radioactif.
	▪ Concentration > Quantité limite de liquide dans l'eau	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Verser les déchets dans des contenants de 4 L remplis d'absorbant sans créer de surnageant, s'assurer de bien séparer les isotopes (³H, ¹⁴C, ³²P, ³⁵S). ▪ Compléter l'étiquette.
4. Déchets liquides inflammables (fioles pour comptage à scintillation liquide seulement)		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déposer les fioles avec leur contenu dans des contenants fermés (chaudières) en plastique de 20 L. ▪ Compléter l'étiquette en indiquant bien l'isotope (un seul) et la quantité approximative, max. 999 999 cpm. ▪ S'assurer que les bouchons des fioles sont bien vissés.

QL : quantité limite autorisée pour le rejet décrite dans le permis consolidé de l'Université.

